

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2023

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

AMENDEMENT N ° CF110

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0	0	0
Préparation et emploi des forces	-500 000 000	0	-500 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0	0	0
Équipement des forces	0	0	0	0
Nationalisation d'ATOS (ligne nouvelle)	+500 000 000	0	+500 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

ATOS assure la sécurité des communications de l'armée et du renseignement. Son savoir-faire en matière de supercalculateurs, de systèmes d'intégration de sécurité et de cybersécurité sont indispensables au programme de simulation des essais nucléaires.

Cette entreprise française joue donc un rôle stratégique.

Les difficultés du groupe ont conduit Daniel Kretinsky, milliardaire tchèque, à envisager de reprendre l'activité historique des services informatiques aujourd'hui la moins rentable ; la totalité de la dette restant dans le giron du groupe. La branche la plus sensible d'ATOS, Eviden, qui chapeaute les activités les plus dynamiques et les plus utiles à l'Armée, serait reprise à 7,5% par le milliardaire. Le repreneur étant européen et sa participation minoritaire, la commission de contrôle des investissements étrangers n'est pas compétente sur le sort d'Eviden.

Au minimum, l'Etat pourrait nationaliser Atos Big Data and Cybersecurities (BDS) et la division Atos Worldgrid.

Mais l'option d'une nationalisation totale et temporaire apparaît préférable, le temps de réévaluer l'avenir du groupe, tout en préservant les intérêts fondamentaux du pays. Tel est, ainsi, le sens du présent amendement.

Les crédits prévus par le présent amendement sont imputés sur la mission Défense, compte tenu, d'une part, de la nature des activités visées par la nationalisation, et d'autre part en raison de l'indisponibilité des crédits, dans le présent projet de loi de fin de gestion, du CAS "Participations financières de l'Etat". En cas d'adoption de l'amendement, les crédits ainsi alloués pourraient utilement majorer le versement du budget général au CAS "Participations financières de l'Etat", conformément à la finalité prévue par le présent amendement.

A cette fin, cet amendement minore de 500 millions d'euros en AE et en CP les ouvertures faites sur le programme "Préparation et emploi des forces" et les transfère vers un nouveau programme intitulé "Nationalisation d'ATOS".

Le Gouvernement est appelé à lever la minoration de crédits en cas d'adoption de l'amendement.